

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER, , M. CHALENDAR

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

### **3. Intercommunalité – Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets**

Vu l'article L2224-17-1 du CGCT qui oblige le président de l'établissement public de coopération intercommunale à présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Cet article précise que « *Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.*

*Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.*

*Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives. »*

Vu la délibération de Pays de Gex agglo 2022 00213 du 12 juillet 2022 qui prend acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Considérant que ce rapport doit être présenté pour information aux conseils municipaux des communes membres.

Après avoir pris connaissance du rapport susvisés le Conseil municipal :

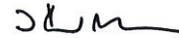
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Pays de Gex agglo pour l'année 2021

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022  
Affiché le : 21 octobre 2022

